

LE PUBLICISTE.

SEPTIDI 7 Frimaire, an VII.



Détails d'une entrevue entre Buonaparte et plusieurs muphtis et imans, dans l'intérieur de la grande pyramide — Description de cette pyramide. — Dialogue entre Buonaparte et les muphtis et imans. — Prochain départ de l'empereur pour aller visiter les troupes russes. — Rixe élevée à Rennes entre des grenadiers et des bourgeois. — Mesures prises à Bruxelles pour l'arrestation des conscrits de la première classe.

Le prix de la souscription est de 12 fr. pour trois mois, 25 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêts du directoire sont distribués aux Souscripteurs sans augmentation de prix, dans des suppléments qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matières pour en former une demi-feuille.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du Publiciste, rue des Moulins, n^o. 425, butte des Moulins, à Paris.

EGYPTE.

Détails sur une entrevue de Buonaparte, membre de l'institut national, général en chef de l'armée d'Orient, et de plusieurs muphtis et imans, dans l'intérieur de la grande pyramide, dite pyramide de Chéops.

Ce jourd'hui 5 thermidor de l'an 6 de la république française, répondant au 28 de la lune de Maharem, l'an de l'hégire 1213, le général en chef, accompagné de plusieurs officiers de l'état-major-général de l'armée & de plusieurs membres de l'institut national, s'est transporté à la grande pyramide, dite de Chéops, dans l'intérieur de laquelle il étoit attendu par plusieurs muphtis & imans, chargés de lui en montrer la construction intérieure. A neuf heures du matin, il est arrivé avec sa suite sur la croupe des montagnes de Gizeh, au nord-ouest de Memphis. Après avoir visité les cinq pyramides inférieures, il s'est arrêté avec une attention particulière à la pyramide de Chéops, dont les membres de l'institut ont à l'instant déterminé, par des mesures trigonométriques, la hauteur perpendiculaire.

Cette hauteur s'est trouvée être d'environ 155 mètres (plus de 465 pieds), ce qui est près du double de celle des monumens les plus élevés de l'Europe. Le général & sa suite ayant pénétré dans l'intérieur de la pyramide, ont trouvé d'abord un canal de cent pieds de long & de trois pieds de large qui les a conduits, par une pente rapide, vers les salles qui servoient de tombeau au Pharaon qui érigea ce monument. Un second canal fort dégradé & remontant vers le sommet de la pyramide, les a menés successivement sur deux plate-formes, & de là dans une galerie voûtée de la hauteur de 18 pieds, aboutissant au vestibule du tombeau. C'est une salle voûtée d'environ 17 pieds de long sur 15 de large, dans un des murs de laquelle on remarqua la trace d'une monie, qu'on croit avoir été l'épouse de Pharaon.

On voit dans cette salle la trace des fouilles faites avec violence par les ordres d'un calife arabe, qui fit ouvrir la

pyramide, & qui croyoit que ces lieux recéloient un trésor. L'effet des mêmes tentatives se remarqua dans une seconde salle, perpendiculaire à la première & plus haute de 100 pieds, où l'on croit qu'étoit le corps de Pharaon. Cette dernière salle, à laquelle le général est enfin parvenu, est à voûte plate & longue de trente-deux pieds sur seize de large, & dix-neuf de haut. On ignore ce que les Arabes spoliateurs découvrirent dans ce sanctuaire de la pyramide; le général n'y a trouvé qu'une caisse de granit, d'environ huit pieds de long sur quatre d'épaisseur, qui renfermoit sans doute la momie de Pharaon. Il s'est assis sur un bloc de granit, & a fait assoir à ses côtés les muphtis & imans, Suleiman, Ibrahim & Muhamed, & il a eu avec eux, en présence de sa suite, la conversation suivante :

Buonaparte. Dieu est grand & ses œuvres sont merveilleuses. Voici un grand ouvrage de mains d'homme. Quel étoit celui qui fit construire cette pyramide ?

Suleiman. C'étoit un puissant roi d'Egypte, dont on croit que le nom étoit Chéops. Il vouloit empêcher que des sacrilèges ne vinsent troubler le repos de sa cendre.

B. Le grand Cyrus se fit enterrer en plein air, pour que son corps retournât aux éléments. Penses-tu qu'il ne fit pas inieux ? le penses-tu ?

S. (s'inclinant) Gloire à Dieu à qui toute gloire est due.

B. Honneur à Allah ! Quel est le calife qui a fait ouvrir cette pyramide & troubler la cendre des morts ?

Muhamed. On croit que c'est le commandeur des croyans Mahmoud, qui régnoit, il y a plusieurs siècles, à Bagdad; d'autres disent le renommé Aaron Raschid (Dieu lui fasse paix) qui croyoit y trouver des trésors : mais quand on fut obligé par ses ordres dans cette salle, la tradition porte qu'on n'y trouva que des monies, & sur le mur cette inscription en lettres d'or : *L'impie commettra l'iniquité sans fruit, mais non sans remords.*

B. Gloire à Allah. Il n'y a point d'autre dieu que Dieu; Muhamed est son prophète, & je suis de ses amis.

S. Salut de paix sur l'envoyé de Dieu. Salut aussi sur toi, invincible général, favori de Muhamed.

D. Muphti, je te remercie. Le divin coran fait les délices de mon esprit & l'attention de mes yeux. J'aime le prophète, & je compte, avant qu'il soit peu, aller voir & honorer son tombeau dans la ville sacrée.

(Suit une conversation entre Buonaparte & le muphti Suleiman, tout à fait dans le genre oriental, & dont ce début suffit pour donner une idée. Buonaparte & le muphti s'adressent de grands complimens. Le général proteste de son enthousiasme pour le divin coran, & son dévoue-

ment à Mahomet. Il se montre comme envoyé par le prophète pour régénérer l'Egypte & détruire les beys & les mamelucks. Le muphti le proclame le plus vaillant des enfans des hommes, le félicite de sa haute mission, & promet de le seconder. Suleiman affirme, au reste, en mettant les mains sur l'estomac, que cette pyramide ne renfermoit aucun trésor qui lui fût connu. Buonaparte lui assure, ainsi qu'à ses collègues, protection & tranquillité. Il sort avec sa suite de la pyramide, & retourne au Caire).

et Brisson TURQUIE.

De Constantinople, le 25 vendémiaire.

La nouvelle de l'incendie de la flotte française dans le vieux port d'Alexandrie, est reconnue tout-à-fait fautive aujourd'hui. C'est le pacha de Candie qui l'avoit transmise à la Porte ottomane; & c'est pour avoir accordé trop de confiance au rapport de ce pacha, que le ministre ottoman avoit communiqué cette nouvelle comme officielle.

On n'a encore aucune nouvelle certaine sur les entreprises du général Buonaparte. Tout ce que l'on sait, c'est que les villes d'Alexandrie, de Rosette, de Damiette & du Caire ont de fortes garnisons.

Il devoit partir d'ici, le 15, un second armement maritime; mais les vents contraires l'ont empêché jusqu'à ce moment de sortir. Cet armement consiste en vingt gros navires marchands armés en guerre, à bord desquels se trouvent des troupes de débarquement. Leur destination est, dit-on, pour la mer Adriatique. On a aussi embarqué une grande quantité de munitions de guerre.

AUTRICHE.

De Vienne, le 20 brumaire.

Suivant ce qu'on répand, l'empereur se propose de faire, avant la fin de ce mois, un voyage à Olmutz, pour voir le corps de troupes auxiliaires russes, qui doit défilier devant cette ville. Une division de ce corps se rendra, dit-on, par Egra, sur le Rhin; & l'autre par Lintz sur le Leck.

TIROLE.

D'Innsbruck, le 22 brumaire.

Jusqu'à présent beaucoup de jeunes suisses des cantons catholiques avoient étudié dans notre université, ainsi que dans celle de Fribourg. Une lettre circulaire du directoire helvétique leur défend d'y continuer leurs cours, & leur enjoint de retourner de suite dans leur patrie.

Le gouvernement de notre province s'occupe de la réorganisation des compagnies d'arquebusiers dans le district de l'Adige; toutes les compagnies sont déjà organisées. On travaille par-tout avec ardeur à la fabrication des arquebuses.

ANGLETERRE.

De Londres, le 18 brumaire.

Outre la *Flurie*, notre frégate le *Syrius*, s'est encore emparée de la *Vigilance* (*Waaksaamkeit*) autre frégate hollandaise.

L'état-major de l'armée britannique est composé de six feld-maréchaux, 289 généraux, 325 colonels, 648 lieutenans-colonels, 595 majors. — Total, 1853.

Tout est maintenant tranquille à Dublin: on dit que Holt, chef des insurgés, s'est rendu par capitulation.

Les hollandais ont construit beaucoup de nouvelles batteries à Batavia. Leur force armée consiste en 1500 européens & huit mille malais.

On donne à présent pour certain, que sir Sydney Smith va commander la flotte ottomane.

Nos forces dans les Indes orientales sont évaluées à dix mille européens & 50 mille cipayes.

Une seule maison de commerce de Londres a acheté dans les fonds pour 250 mille liv. sterling.

Les 3 pour cent consol, sont revenus à 57 1/2. Le change sur Hambourg, 37 10.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Rennes, le 1er frimaire.

Il s'est élevé hier, dans notre commune, une rixe qui a failli produire les plus grands troubles. Des grenadiers du quatrième bataillon ayant voulu entrer chez un cabaretier malgré lui, celui-ci prit son fusil & en tua un. Les autres allèrent chercher du secours pour venger leur camarade. De leur côté, les habitans crièrent aux armes. Une patrouille des mêmes grenadiers arriva bientôt sur la scène, avec une autre patrouille de remplaçans mal armés.

Les grenadiers prenant ces derniers pour les assassins de leur camarade, les attaquèrent, en blessèrent plusieurs, les désarmèrent, & brisèrent leurs armes. Un septuagénaire recut même un coup de sabre que l'on croit mortel. Au même instant, une nouvelle patrouille de citoyens fut désarmée, près de la maison commune, par une trentaine de grenadiers.

Ceux-ci s'apercevant que les armes dont ils venoient de s'emparer étoient chargées, alloient se porter à de plus grands excès, lorsque l'arrivée du général Macors & du commandant du bataillon les força à se retirer.

Les généraux & les autorités constituées s'étant réunis pour aviser aux moyens de prévenir de nouveaux malheurs, les mesures ont été prises cette nuit, & ce matin on a fait partir le bataillon des grenadiers.

De Bruxelles, le 4 frimaire.

Hier matin, la garnison de cette ville s'est mise sous les armes; les places publiques ont été garnies de troupes & d'artillerie, pendant que de fortes patrouilles de cavalerie parcourroient les rues: les portes de la ville étoient fermées, personne ne pouvoit sortir. Ces mesures avoient pour but d'arrêter tous les conscrits de la première classe. Un grand nombre de citoyens ont été arrêtés & traduits devant un officier municipal. Ceux qui n'étoient pas de la conscription ont été relâchés; les autres ont été mis en arrestation, jusqu'à ce qu'ils soient envoyés sous escorte à leur destination.

Différens corps de troupes ont aussi été envoyés dans les cantons environnans, pour faire partir les conscrits.

De Paris, le 6 frimaire.

Il paroît certain que le citoyen Botto, membre du tribunal de cassation, a quitté Paris, depuis peu de jours, avec une mission de confiance pour l'étranger; mais les bruits qui courent, ne s'accordent pas sur le lieu de sa destination.

— Les gazettes étrangères sont forcées d'avouer toutes, à présent, & même officiellement, que l'incendie de notre convoi, dans le port d'Alexandrie, n'étoit qu'une fable inventée par les ennemis de la France.

— Nous devons citer un fait que la modestie du contre-amiral Blanquet-Duchayla l'a empêché de rappeler dans la lettre que nous avons imprimée de lui; il a été atteint, dans le combat du Nil, par un boulet qui lui a emporté le nez.

tomba é anoué & baigné dans son sang. C'est en re-
nant de cet évanouissement, qu'il apprit que le pavillon
voit été amené; qu'il étoit prisonnier, & que son vais-
seau appartenoit aux Anglais.

— Quelques rues de Paris viennent de changer de noms.
celles de Chartres, Valois, Montpensier, s'appelleront
Bourmais, rue de Malte, rue Batave & rue Marceau.

— La citoyenne Coatat avoit eu, ces jours derniers,
l'honneur de paroître sur le théâtre, une indisposition,
dont elle est tout-à-fait remise.

— Les chefs de différens ateliers & administrations
publiques ayant adressé de fortes réclamations au ministre
de la guerre, à l'effet de conserver les réquisitionnaires
employés sous leurs ordres, le directoire, pour concilier
le bien du service avec l'exécution de la loi du 23 fruc-
tor, a ordonné qu'il sera fait une liste de ces réquisi-
tionnaires; qu'ils seront portés sur les contrôles des demi-
brigades les plus voisines des établissemens. On leur accor-
dera des permissions de trois ou quatre mois, qui pourront
être renouvelés, si le service l'exige.

— On porte à environ deux cents les individus arrêtés
dans les départemens réunis, & qui doivent, dit-on, être
amenés à Paris.

— On a fermé, à Toulouse, toutes les maisons de jeu.

— La réquisition, dans le canton de Zurich, a produit
environ 6 mille hommes.

— La réception de l'ambassadeur d'Espagne auprès de
la république helvétique, a été faite absolument dans les
mêmes formes que celles qu'on suit à Paris. Des discours
dans des expressions de l'union la plus intime entre les
deux gouvernemens, ont été prononcés de part & d'autre.
Le citoyen Laharpe qui présidoit le directoire helvé-
tique dans cette circonstance. Il a rendu un hommage
particulier aux sentimens toujours pacifiques de M. le che-
valier de Caamano.

— Au café de Loyd, à Londres, il y a des paris ouverts
sur la guerre durera encore cinq ans; il y en a d'autres pour
le paix prochaine. Tout cela ne prouve pas autre chose
que le gout des Anglais pour ces jeux de hasard.

Deux prédictions de Montesquieu.

L'empire ottoman, avant deux siècles, sera le théâtre
des triomphes de quelque nouveau conquérant. (18^e. *Lettre
à Voltaire*). — J'ose le dire: Dans l'état présent où est l'Eu-
rope, il n'est pas possible que la religion catholique y subsiste
encore 500 ans. (*Lettre 113*).

Nota. La révolution, qui a plus fait que des siècles en-
core, a peut-être rapproché les époques fixées par le génie
de Montesquieu.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Arrêté du 3 frimaire, an 7.

Le directoire exécutif, considérant que l'époque de
l'anniversaire de la juste punition d'un roi parjure est
celle du renouvellement des sermens de haine à la
tyrannie & à l'anarchie, & d'attachement à la constitution
de l'an 3; & qu'il est utile de rappeler aux administra-
teurs de la république que cet acte important doit être
accompagné de cérémonies simples & augustes,
arrête ce qui suit :

Art. 1^{er}. Conformément aux loix du 18 floréal an 2, &
du 2 nivôse an 4, l'anniversaire de la juste punition du der-
nier roi des Français sera célébré le 2 pluviôse prochain
dans toute la république.

II. Le matin de ce jour, les autorités constituées & les
fonctionnaires publics dans chaque commune, se rassem-
bleront dans un des temples destinés aux réunions déca-
daires. Le président de la principale administration prési-
dera l'assemblée.

III. Après que l'*Hymne à la Patrie* aura été chanté,
le président prononcera un discours, & ensuite le serment
ordonné par la loi du 24 nivôse an 5, & qui est conçu en
ces termes : *Je jure haine à la royauté et à l'anarchie ;
je jure attachement et fidélité à la république et à la
constitution de l'an 3.*

IV. Les fonctionnaires présens prendront le même en-
gagement, en répétant à haute voix : *Nous le jurons.* Ils
signeront ensuite individuellement le serment ci-dessus,
en énonçant après leur signature la nature de leurs fonc-
tions.

V. La cérémonie sera terminée par des imprécations
contre les parjures & par une invocation à l'Etre-Suprême
pour la prospérité de la république. Les professeurs de
l'école centrale de chaque département sont invités à com-
poser, soit en vers, soit en prose, tant l'invocation à l'Etre-
Suprême, que la formule des imprécations contre les par-
jures. Mais ces morceaux, avant d'être ou chantés ou réci-
tés dans les communes du département, auront dû être
précédemment adoptés par l'administration centrale.

VI. Conformément à la loi du 21 nivôse an 5, les ad-
ministrations choisiront le jour de cette cérémonie pour
remplacer les arbres de la liberté qui auront pu être dé-
truits par quelque cause que ce soit. La plantation de ces
arbres se fera en présence des administrations & des fonc-
tionnaires publics, avec la plus grande solennité, & au
milieu des chants patriotiques.

VII. Tous les militaires qui composent les forces de terre
& de mer, renouvelleront le même jour le serment dont
la formule a été précédemment indiquée. Les commandans
prendront les mesures qui leur paroîtront convenables pour
que cette grande cérémonie soit dignement exécutée.

VIII. Dans les communes où il y a des théâtres ouverts,
les entrepreneurs seront invités à faire représenter ce jour-
là des piéces républicaines, telles que *Brutus, Guillaume
Tell, Caius Gracchus, Epicharis*, &c.

IX. Le ministre de l'intérieur présentera incessamment
au directoire un programme particulier des cérémonies à
observer dans la commune de Paris, pour le renouvellement
du serment républicain.

X. Les commissaires du pouvoir exécutif près les admi-
nistrations centrales enverront, dans les quinze jours qui
suivront la cérémonie, les procès-verbaux de la fête & de
la prestation de serment des fonctionnaires publics.

A U R É D A C T E U R.

Paris, le 6 frimaire, an 7.

C'est à tort, citoyen, que, sur l'autorité des rédac-
teurs de la *Tribune Nationale*, instruits, je ne sais com-
ment, mais du reste fort mal, de ce qui s'est passé dans
le comité secret d'avant-hier, vous me faites les honneurs
d'un discours improvisé sur l'objet soumis à la délibéra-
tion du conseil des cinq-cents.

La vérité est que je n'ai point, dans cette occasion,
monté à la tribune.

Salut & fraternité.

DUVIQUET, membre du conseil des cinq-cents.

CORPS LEGISLATIF.

Présidence du citoyen SAVARY.

Séance du 6 frimaire.

Sur la proposition d'un membre, le conseil arrête, qu'octidi prochain, il se réunira à midi précis, pour discuter; 1°. le projet de résolution relatif aux jugemens rendus en haine de la révolution; 2°. celui sur la responsabilité des communes.

Heurtault-Lamerville fait un rapport sur l'organisation des écoles spéciales de peinture, de sculpture & d'architecture. Le conseil en ordonne l'impression.

Légier soumet à la discussion un projet, qui fixe à 4 millions 852 mille 800 francs, les dépenses du ministère des finances, pour l'exercice de l'an 7. Le ministre avoit demandé une augmentation de 150 mille fr. pour surcroît d'employés. La commission a cru ne devoir allouer que la somme de 120 mille francs; elle s'est réglée, à cet égard, sur un arrêté du directoire, qui avoit accordé pareille somme.

Quirot s'élève contre l'avis de la commission, & demande la suppression de l'article; il soutient que la correspondance du ministre, loin de s'être étendue, a dû être restreinte, puisque l'agence des contributions une fois établie, les recouvrements ont dû éprouver moins d'embarras & d'entraves.

Fabre (de l'Aude) & Légier s'attachent à démontrer la nécessité de l'augmentation. Ils pensent que le refus du corps législatif porteroit un coup funeste au recouvrement de l'arrêté.

Quirot insiste sur sa proposition, & dénonce la bureaucratie, qui s'est glissée dans toutes les administrations. Savez-vous, dit-il, que dans tel bureau il y a un chef, cinq ou six sous-chefs, & seulement deux expéditionnaires? Sans doute il faut donner au gouvernement tous les moyens de se soutenir; mais quand on peut opérer des économies, sans nuire à l'activité du service, le conseil doit s'exprimer de le faire.

Le conseil arrête la suppression de l'article.

Un autre excite d'assez longs débats; c'est celui qui accorde 450 mille francs à la commission de la liquidation du passif des émigrés dans le département de la Seine.

Malès, Génissieux & Soulié s'étonnent que cette commission extraordinaire subsiste encore; ils croient que ces attributions doivent, comme dans tous les départemens, faire partie des attributions de l'administration centrale.

On demande la suppression de cette commission; elle est arrêtée en principe; malgré l'opposition de Bailléul, qui annonce que cette commission est chargée de liquider un nombre de créances qui surpasse de moitié toutes celles des autres départemens.

Le surplus du projet de Légier est adopté.

Duplantier a la parole pour soumettre à la discussion le projet de résolution relatif aux biens des peres d'émigrés, & aux droits de successibilité de la république.

Plusieurs membres étant inscrits pour parler en faveur du projet, & personne pour parler contre, le conseil demande que la discussion s'ouvre article par article. Les deux premiers sont conçus comme il suit:

« L'article 3 de la loi du 28 mars 1793, continuera d'être exécuté pendant quinze années seulement, à compter du jour de la promulgation de la présente.

« Les lois des 9 floréal, 11 messidor an 3 & 20 floréal an 5, sont rapportées ».

Ces articles donnent lieu à quelque discussion. Bergier

commence la lecture d'un long discours. On lui représente que ce discours a été imprimé; il répond que cela est vrai, mais qu'il n'a pas été débité à la tribune. (On rit.)

Soulier dit que puisque le conseil a ordonné l'impression de ce discours, ses membres l'ont sans doute lu & entendu; c'est une sorte d'injure à leur faire, que de venir le leur répéter.

Bergier insiste; mais le conseil persiste, & Bergier ne pas entendu.

Chollet demande l'ajournement, parce qu'il s'agit d'une importante question de savoir si l'on rappo.tera une loi qui a été exécutée pendant quatre ans; celle qu'on propose lui paraît d'ailleurs injuste, quant aux collatéraux.

Veizin voudroit qu'on déterminât le tems pendant lequel la république succédera aux émigrés, sur leur âge & les probabilités de la vie humaine.

Après quelques débats, le tout est ajourné à demain. Le conseil passe à l'ordre du jour sur le message du directoire, lu le 4 en comité secret, par lequel le directoire soumettoit au conseil la proposition faite par une compagnie, de se charger de la perception du droit sur les tabacs.

Nota. Le conseil des anciens a approuvé diverses résolutions relatives aux assemblées primaires & communales de plusieurs cantons des départemens des Alpes-Maritimes & de l'Aveyron.

Il a également approuvé une résolution du premier maire, qui fixe le régime de police & d'administration des bacs & bateaux sur les fleuves, rivières & canaux navigables.

Bourse du 6 frimaire.

Amsterdam 60 $\frac{3}{4}$, 61 $\frac{1}{4}$ à $\frac{5}{8}$.	Rente viagère
Idem cour 58, 58 $\frac{3}{4}$.	Rente provis.
Hambourg 193 $\frac{1}{2}$, 193 $\frac{3}{4}$.	Tiers cens 10 f.
Madrid 11 f. 50 c.	Bon $\frac{2}{2}$ 1 f.
Mad effec. 14 f. 50 c.	Bon $\frac{3}{2}$ 1 f.
Cadix 11 f. 50 c.	Bon $\frac{1}{2}$ 1 f.
Cadix effectif 14 f. 55 c.	Or fin
Gènes 96 $\frac{3}{4}$, 95 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$.	Ling. d'arg. 50 f.
Livourne 105 $\frac{1}{2}$, 104 $\frac{1}{2}$.	Portugaise 57 f.
Bâle $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{2}$ per., 1 per.	Piastre 5 f.
Genève 3 per.	Quadruple 81 f.
Lyon pair 15 j.	Ducat d'Hol. 11 f.
Marseille pair 10 j.	Guinée 25 f.
Bordeaux pair 15 j.	Souverain 35 f.
Montpellier pair 15 j.	

Esprit $\frac{2}{3}$. 390 à 400 f. — Eau-de-vie 22 deg., 290 à 300 f. — Huile d'olive, 1 franc 20 à 25 cent. — Café Martin, 2 f. 75 à 85 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 35 à 50 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 70 à 40 c. — Sucre de la Réunion, 2 f. 60 à 70 c. — Coton de l'Inde, 2 f. 50 à 60 c. — Coton des Isles, 4 f. 50 c. à 5 f. 50 c. — Soie.

Bulletin des Sciences, par la société Philomatique de Paris.

Le journal, composé de huit pages in-4°, paraît dans la première décade de chaque mois. Il est destiné à mettre au jour les découvertes faites dans les sciences, les personnes qui s'y intéressent. Il est composé d'extraits de mémoires lus dans les sociétés savantes, ou imprimés dans les journaux étrangers, & accompagné des planches nécessaires à l'intelligence des artistes.

Le prix de l'abonnement à ce journal, envoyé sans de plus de 6 fr. pour une année; l'année commence en germinal. Le premier numéro a commencé le premier germinal an 5.

On souscrit, à Paris, chez Fuchs, libraire, rue des Mathurins, n°. 531, maison Cluny.

A. FRANÇOIS.